



I N F O R M A T I O N A L A P R E S S E

Mois de l'économie sociale et solidaire Niort adopte le SOL

A partir du 27 novembre, la Ville de Niort rejoint la liste des collectivités adhérentes au SOL, monnaie d'échanges solidaires et devient ainsi la première ville du Poitou-Charentes à s'engager dans ce dispositif expérimental soutenu par l'Union européenne.

Une monnaie alternative dématérialisée

SOL comme « Solidarité » est une monnaie basée non plus sur des valeurs cotées en bourse, mais une monnaie électronique qui repose sur les échanges de temps et de savoirs à forte valeur ajoutée sociale et écologique.

Concrètement le SOL se présente sous forme de carte à puce qui permet d'acquérir ou d'échanger des points SOL selon le principe des cartes de fidélité auprès des personnes, des commerces, des associations, des entreprises engagées dans cette démarche.

Ce système expérimental d'échanges solidaires permet :

- d'encourager et de mieux reconnaître l'engagement bénévole citoyen au sein des associations par exemple. Le temps passé pour les autres devient valeur quantifiable. La carte SOL est créditée de points en échange proportionnel du temps consacré aux activités de nature sociale et solidaire.

- de réorienter les échanges vers des consommations utiles socialement et écologiquement comme le commerce équitable et la consommation de produits bio. La carte SOL est un moyen d'achat et d'échange au sein d'un circuit d'entreprises et de personnes qui partagent les valeurs communes de l'économie solidaire. Les porteurs de cette carte acquièrent des « points SOL » en échange de leur comportement « consom'acteur » ;
- Enfin, il permet la mise en place d'une économie locale souple, rapide, dans la perspective d'un développement humain durable. Le SOL constitue pour la collectivité, le CCAS, les mutuelles, les comités d'entreprises, un outil d'aide sociale destiné plus précisément aux populations économiquement fragiles. Il s'agit de leur attribuer des cartes SOL leur permettant de payer en partie ou en totalité l'accès à un certain nombre de services.

Lancement du dispositif à Niort : le 27 novembre

Le projet SOL est lancé à l'Hôtel de Ville à 16h30 en présence des entreprises, des organismes, des commerces bio, des comités d'entreprises et des associations désireuses de s'inscrire dans ce dispositif.

Suivra à **18h une réunion publique d'information** sur le SOL, ainsi que la signature d'une convention entre les différents partenaires de la Ville : Chambre régionale de l'économie sociale, Crédit coopératif, mutuelles comme la Macif et la Maif, ...

Un projet européen

Le projet SOL bénéficie du soutien du Fonds social européen dans le cadre du programme Equal initié au niveau national par la Coopérative Chèque Déjeuner.

Seules l'Allemagne, l'Italie et la France avec huit régions (Alsace, Aquitaine, Bretagne, Ile de France, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais, Rhône-Alpes et à partir du 27 novembre, Poitou-Charentes) ont adopté le système SOL.

En savoir plus : <http://www.sol-reseau.coop>

Contacts Ville de Niort

Jean-Pierre Gaillard, Conseiller municipal délégué à l'économie solidaire.
jean-pierre.gaillard@mairie-niort.fr / 05 49 78 75 09 ou 05 49 78 73 47

Laurence Faucon, responsable du service Vie participative
laurence.faucon@mairie-niort.fr / 05 49 78 75 91

Service Communication

Daniel Manier, Directeur – ☎ 05 49 78 74 12 – Fax : 05 49 78 74 04 – E-mail : daniel.manier@mairie-niort.fr
Isabelle Toesca, Contact Presse, au 05 49 78 74 03 ou isabelle.toesca@mairie-niort.fr